

NEWS RELEASE

Kenvue donne un coup d'accélérateur à la stratégie d'action pour le climat

2024-09-23

SKILLMAN, N.J.--(BUSINESS WIRE)-- Kenvue Inc. (NYSE: KVUE) (« Kenvue » ou la « société »), fabricant de marques emblématiques telles que Aveeno®, Listerine®, Neutrogena® et Tylenol®, fait de grande avancées pour atteindre les objectifs de lutte contre le changement climatique définis dans sa stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (Healthy Lives Mission), et publie le premier rapport de son groupe de travail sur les divulgations d'informations financières liées au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, ou TCFD).

« La publication de notre rapport TCFD représente un grand pas pour notre approche proactive d'intégration des questions climatiques à notre stratégie commerciale, à notre fonctionnement, à notre chaîne de valeur et aux produits que nous commercialisons », a expliqué Pamela Gill-Alabaster, Directrice ESG et développement durable Monde chez Kenvue. « Nous avons enregistré des progrès importants, notamment avec la validation de nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le court terme par l'initiative SBTi (Science Based Targets initiative), ou encore la publication de notre premier rapport Healthy Lives Mission, qui vient étayer notre ambition de contribuer à un avenir plus sain ».

Healthy Lives Mission a été développé en partant du principe que la santé humaine est intimement liée au respect de l'environnement. Les consommateurs sont eux aussi conscients de ce lien, puisque selon une enquête en ligne commandée par Kenvue au début de l'année, trois adultes sur quatre dans le monde perçoivent un lien entre la santé humaine et le changement climatique⁵. Cette même enquête a révélé que 86 % des personnes interrogées pensaient que les conséquences du changement climatique sur la santé allaient s'aggraver au cours des 5 à 10 prochaines années.

Les objectifs et les engagements de Kenvue dans le domaine du changement climatique font partie du pilier

Healthy Planet de sa stratégie Healthy Lives Mission. Ils s'articulent autour de la promotion de la durabilité dans toutes les activités de l'entreprise (de la conception des produits et des emballages à l'approvisionnement en matières premières, en passant par la fabrication et le transport). Le rapport Healthy Lives Mission 2023 présente les progrès réalisés, et notamment :

- Les investissements dans des projets visant l'efficacité énergétique et la décarbonisation ont permis de réduire les émissions de GES des Scopes 1 et 2, 3 de 26% depuis 2020.
- 21 % des fournisseurs de l'entreprise ont des objectifs définis sur une base scientifique en matière d'émissions pour les biens et services achetés, ainsi que pour le transport et la distribution en amont.
- L'utilisation d'énergie renouvelable⁴ a atteint 65 % de sa consommation d'électricité, grâce à 18 systèmes électriques à énergie solaire installés sur le site, à des contrats d'achat d'électricité renouvelable⁴ hors site et à la mise en place de panneaux solaires sur les sites.
- Grâce aux principes de l'économie circulaire, Kenvue a augmenté son utilisation d'emballages recyclables⁶ ou rechargeables⁷ à hauteur⁸ de 71 % de son portefeuille, et a réduit le volume de plastique vierge⁹ dans les emballages⁸ de 21 %.

Depuis le début de l'année 2024, Kenvue a achevé de nouvelles installations de panneaux solaires sur ses sites de production de Sezanne, en France, et de Madra, en Grèce. Ces installations fourniront respectivement 1,75 MW et 0,186 MW d'énergie renouvelable. L'entreprise prévoit également de terminer cette année d'autres installations de panneaux solaires sur ses sites de production du Cap (Afrique du Sud), de Minhang (Chine) et de Jakarta (Indonésie), ce qui lui permettra de se rapprocher de son objectif de 100 % de ses activités¹ réalisées avec de l'électricité renouvelable⁴ d'ici 2030^{10, 11}.

Concernant les émissions de GES indirectes en amont de Scope 3, Kenvue a lancé en juillet un programme d'action pour le climat à destination des fournisseurs de biens et de services et des fournisseurs de transport et de distribution. Grâce à ce programme, l'entreprise va pouvoir aider ces fournisseurs à définir leurs propres objectifs sur la base de données scientifiques et à décarboniser leurs activités. Kenvue a également adhéré au programme Energize, qui a pour but d'aider les fournisseurs à s'informer sur l'électricité renouvelable et de leur proposer des opportunités d'approvisionnement, soit en qualité de fournisseur unique, soit en collaboration avec d'autres fournisseurs.

Sensible à la valeur ajoutée d'une collaboration pour accélérer les progrès réalisés au sein des secteurs et entre ces derniers, Kenvue participe activement à plusieurs alliances qui concentrent leurs efforts sur l'action climatique et la recherche d'une consommation nette zéro. C'est le cas notamment du Climate Business Network du WWF et du Renewable Thermal Collaborative du WWF. Plus récemment, Kenvue a rejoint la Future's Climate and Health Coalition afin d'appuyer la transformation des systèmes climatiques et de santé humaine en vue d'obtenir des résultats qui profitent à la fois à la population et à la planète.

Pour lire le rapport Healthy Lives Mission de Kenvue pour l'année 2023, consultez le site www.kenvue.com/hlm-report-2023. Pour accéder au rapport TCFD complet, consultez le site <https://www.kenvue.com/task-force-on-climate-related-financial-disclosures-2023-report>.

À propos de Kenvue

Kenvue est la plus importante société mondiale de produits de soins grand public en termes de chiffre d'affaires. Fortes d'un héritage de plus d'un siècle, nos marques emblématiques, dont Aveeno®, BAND-AID® Brand, Johnson's®, Listerine®, Neutrogena® et Tylenol®, sont scientifiquement reconnues et recommandées par les professionnels de la santé du monde entier. Chez Kenvue, nous croyons au pouvoir extraordinaire des soins quotidiens et nos équipes œuvrent chaque jour pour mettre ce pouvoir entre les mains des consommateurs et pour conquérir une place dans leur cœur et dans leur foyer. Pour en savoir plus, consultez le site www.kenvue.com.

Avertissements concernant les déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » tels que définis dans la loi Private Securities Litigation Reform Act de 1995, y incluant des énoncés liés, entre autres, aux risques et opportunités associés à la Healthy Lives Mission, au climat, aux forêts et à nos estimations, projections, objectifs, cibles, engagements et résultats escomptés en matière d'environnement, de santé et de gouvernance. Les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend à », « peut », « sera », « anticipe », « estime », « a l'intention de », « objectif », « cible », « engagement », et d'autres mots de même signification. Le lecteur est invité à ne pas se fier à ces énoncés prospectifs. Ceux-ci reposent sur des attentes actuelles concernant des événements futurs. Si les hypothèses sous-jacentes s'avèrent incorrectes ou si des risques ou incertitudes connus ou inconnus se concrétisent, les résultats réels pourraient varier de façon substantielle par rapport aux attentes et aux prévisions de Kenvue et de ses filiales.

La liste et la description des risques, incertitudes et autres facteurs figurent dans les documents déposés par Kenvue auprès de la Securities and Exchange Commission, y compris dans son rapport annuel sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et dans les rapports trimestriels ultérieurs sur formulaire 10-Q et dans les autres documents enregistrés, accessibles sur le site www.kenvue.com ou sur demande auprès de Kenvue. Kenvue et ses filiales ne s'engagent aucunement à mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements ou de faits futurs ou autrement.

Notes de bas de page

1 S'applique à toutes les infrastructures appartenant à Kenvue, sur lesquelles Kenvue exerce un contrôle opérationnel, quel que soit le type de bâtiment ; à toutes les infrastructures louées et utilisées pour la fabrication et/ou la Recherche et Développement ; et aux infrastructures louées qui ne sont pas destinées à la fabrication et/ou à la Recherche et Développement et dont la superficie est supérieure à 50 000 pieds carrés (4645 mètres carrés), et pour lesquelles Kenvue exerce un contrôle opérationnel. L'année de référence 2020 et toutes les années de reporting suivantes incluent toutes les infrastructures intégrées à la structure de Kenvue lors de sa séparation d'avec Johnson & Johnson en 2023 et ne comportent pas d'exclusions opérationnelles ou organisationnelles. Le scope 1 correspond aux émissions de gaz à effet de serre (GES) que Kenvue génère directement (par exemple en faisant fonctionner des chaudières et des véhicules utilisant des combustibles fossiles). Les émissions du parc automobile sont comptabilisées en tant que CO2 et n'incluent pas d'autres émissions de gaz à effet de serre. Le scope 2 correspond aux émissions de GES que Kenvue génère indirectement (à partir de l'électricité ou de l'énergie achetée pour le chauffage et la climatisation des bâtiments).

2 L'inventaire a été réalisé conformément au Protocole GES du WRI/WBCSD - Norme de comptabilisation et de déclaration des entreprises (édition révisée 2013), y compris à l'amendement à ce protocole, intitulé GHG Protocol Scope 2 Guidance (2015).

3 Le périmètre cible comprend les émissions liées à la terre et les absorptions provenant des matières premières bioénergétiques.

4 Une source d'énergie renouvelable est une source d'énergie capable de se reconstituer rapidement grâce aux cycles écologiques ou aux processus agricoles (biomasse, géothermie, hydroélectricité, énergie solaire, énergie éolienne, etc.) Les objectifs en matière d'électricité renouvelable sont atteints au moyen d'une série d'actions, notamment le solaire sur site, les contrats d'achat d'électricité virtuelle (VPPA), les contrats d'achat d'électricité directe (PPA), les certificats d'attributs énergétiques (EAC), également connus sous le nom de certificats d'électricité renouvelable (REC), et les contrats de vente au détail d'énergie verte.

5 Les résultats de l'enquête représentent les données collectées auprès de plus de 2 300 adultes répartis dans sept pays entre la fin février et le début mars 2024.

6 Le terme « recyclable », également défini comme « prêt pour le recyclage », désigne un emballage conçu pour être collecté, trié et recyclé à l'aide de procédés de fin de vie, mais dont l'infrastructure de collecte, de tri et de recyclage ne permet pas encore de le recycler réellement. L'Association of Plastics Recyclers (aux États-Unis) fournit des conseils sur les meilleures pratiques en matière de « conception en vue de la « recyclabilité » des emballages à base de plastique. Remarque : les expressions « conçu pour le recyclage », « conçu pour la recyclabilité » et « prêt pour le recyclage » sont également utilisées de manière interchangeable et ont le même sens.

7 Kenvue définit un emballage réutilisable comme étant un emballage conçu pour que l'entreprise ou le consommateur puisse remettre le même type de produit acheté dans l'emballage d'origine, destiné à être retourné et/ou réutilisé, et qui permet un nombre minimum de réutilisations grâce à son intégration dans un système qui favorise cette réutilisation.

8 L'emballage se réfère à l'emballage des achats directs et peut ne pas inclure tous les produits fabriqués à

l'extérieur. Le poids total des emballages en plastique est calculé en utilisant le volume du Business Plan 2024 et n'est pas ajusté aux ventes réelles. Des ajustements manuels de <10 % ont été apportés au volume du Business Plan 2024 sur la base du jugement d'experts en la matière afin de retirer les matériaux qui ne sont pas supposés contenir des matières plastiques.

9 Le plastique vierge désigne une résine de fabrication récente produite à partir de matières premières pétrochimiques et utilisée comme matière première pour la fabrication de produits en plastique, qui n'a jamais été utilisée ou transformée auparavant.

10 L'inventaire et les rapports sont conformes aux critères techniques du RE100 et sont complétés par le CDP.

11 Nous comptons atteindre l'objectif d'ici la fin de l'année fiscale et le publier l'année suivante.

Le texte du communiqué issu d'une traduction ne doit d'aucune manière être considéré comme officiel. La seule version du communiqué qui fasse foi est celle du communiqué dans sa langue d'origine. La traduction devra toujours être confrontée au texte source, qui fera jurisprudence.

Consultez la version source sur businesswire.com :

<https://www.businesswire.com/news/home/20240923337104/fr/>

Source: Kenvue